

L'objet principal de cette réunion du Conseil Municipal est le **budget**.

Il en ressort la poursuite du désendettement, un budget de fonctionnement maîtrisé et une hausse d'impôts minime après une année 2020 si particulière.

La crise sanitaire de 2020 a impacté le budget avec des effets sur le compte administratif :

-diminution de certaines dépenses : électricité des bâtiments communaux moins utilisés, baisse des charges pour l'alimentation à la cantine scolaire et à la garderie.

-diminution des recettes liées à la cantine scolaire, à la garderie, à la location des salles communales.

-nouvelles dépenses : masques, gel hydro-alcoolique, protections diverses pour le personnel, les écoles.

- charges de personnel identiques sans compensation de l'Etat.

Etat de la dette : le Maire explique que la capacité d'autofinancement est significative du désendettement de la commune depuis 2015. Il convient de poursuivre ce désendettement en maintenant une dette inférieure au budget annuel de fonctionnement, d'où peu d'emprunt en 2021.

Budget Prévisionnel 2021 :

Certains postes budgétaires, en dépenses comme en recettes, ont été ajustés en reprenant pour base les réalisations de 2019, 2020 étant complètement atypique.

Vote des taux : les bases d'imposition étant en baisse, le Conseil vote une augmentation de 0,5%, soit un taux de 40,88 %.

Rythmes scolaires : le Conseil maintient la semaine de quatre jours.

La rénovation du parquet de la salle des fêtes a été subventionnée à 25 % par le Département.

Mutuelle de prévoyance des agents : le Conseil fixe la participation mensuelle à 14 euros brut par agent à partir du 1^{er} avril 2021.

Sur proposition du Maire, le Conseil demande le classement de la commune en « **station de tourisme** ».

Le Conseil se prononce contre le démantèlement du service public de l'énergie (EDF et Gaz).

Petites Villes de Demain : Chantal Serres, Maire-adjointe, rappelle que la commune a été retenue dans le cadre de ce dispositif : il s'agit d'une opération de revitalisation du territoire avec un soutien à l'ingénierie et l'obtention de financements spécifiques sur des mesures ciblées. Pour notre commune, le secteur envisagé est celui de l'avenue du Limousin et de la rue de l'Hermitage.

Un partenariat est envisagé avec Uzerche et Lubersac, communes également labellisées, pour minimiser les frais d'ingénierie.